

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS : Un an Fr. 14.05 Six mois Fr. 7.05
Suisse Union postale > 26.— > 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

PARAISANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS
Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal
ANNONCES : PUBLICITAS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ANNONCES
suisse 30 ct., offres et demandes de places 20 ct. la ligne, étrangères 35 centimes la ligne. Les annonces se paient d'avance

Le plaqué or et la situation actuelle

Le procès intenté par les fabricants suisses de plaqué-or laminé contre la maison « Les fils de J. Bréguet-Bréting, à Bienne », devant le Tribunal fédéral, avait pour but d'interdire à cette dernière maison de désigner ses produits obtenus par voie de galvanoplastie, du terme de « plaqué ».

Au point de vue juridique, la demande était basée sur l'art. 48 du Code des obligations qui prescrit que celui dont la clientèle est diminuée ou qui est menacé de la perdre par l'effet de publications erronées ou d'autres procédés contraires aux règles de la bonne foi (indications fausses par exemple) peut actionner l'auteur de ces manœuvres en cessation de celles-ci et lui demander, en cas de faute, la réparation du préjudice causé.

Le Tribunal du Commerce avait, par jugement de février écoulé, admis les conclusions des demanderesse et condamné la maison défenderesse à abandonner l'apposition de la mention « plaqué or » ou de toute autre ayant la même signification sur les boîtes de sa fabrication, pour autant qu'elles ne sont pas effectivement plaquées.

Ce jugement était basé sur l'appréciation que, dans le commerce, l'indication du terme « plaqué », comporte une signification précise et qu'on entend sous ce terme exclusivement les produits provenant du procédé par voie de soudage ou de laminage, conformément à la définition historique. Il en résultait, pour le Tribunal, que le fait d'utiliser le mot « plaqué » pour des produits fabriqués d'une autre façon, même de bonne qualité, constituait un cas de concurrence déloyale, soumis aux dispositions du droit des obligations.

Ainsi que la *Fédération Horlogère Suisse*, dans son numéro du 17 courant l'a annoncé, le Tribunal fédéral, auprès duquel la partie défenderesse avait recouru, n'a pas envisagé la question sous le même point de vue et il a cassé le jugement du Tribunal de première instance, envisageant que l'art. 48 du Code des Obligations n'était pas applicable en l'espèce et que les faits reprochés à la maison défenderesse ne constituaient nullement un cas de concurrence déloyale; le terme « plaqué-or » n'indique pas un procédé de fabrication, mais bien le résultat d'une opération; la loi ne fixe nulle part le procédé de fabrication du plaqué-or ou la définition de plaqué dans le sens de laminage; dans les procédés de concurrence de la maison défenderesse, il n'y a pas atteinte à la bonne foi et en outre les plaignants n'ont pas de patente, pas de brevet, pas de marque de fabrique sur lesquels ils peuvent s'appuyer, pour réclamer la propriété du terme plaqué; en conséquence ils n'ont pas le droit de se l'approprier, à l'exclusion de leurs concurrents. Enfin, ceux-ci n'ont jamais caché leur mode de fabrication et n'ont, par conséquent, pas trompé leurs clients sur la qualité de leur marchandise.

En résumé, le Tribunal fédéral s'est déclaré incompétent, la question à trancher étant d'ordre administratif, c'est-à-dire dépendant du Conseil fédéral.

Bien que nous n'ayons pu encore obtenir les considérants du jugement, il semble résulter de l'exposé ci-dessus que le Tribunal fédéral ne s'est pas préoccupé de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 avril 1926 qui, se basant sur l'état de fait existant à ce moment-là, attribuait indistinctement aux deux sortes de produits le terme de « plaqué », mais qu'il a envisagé la question simplement au point de vue du droit pur, laissant à l'autorité administrative la faculté de statuer sur le point spécial de dénomination des produits.

Le Conseil fédéral envisagera-t-il que la question est définitivement tranchée par son arrêté ou bien qu'il y a lieu de l'examiner à nouveau?

Nous ignorons quelles sont ses intentions à cet égard; toutefois, il y a lieu de se demander si on peut inférer des renseignements suivants reçus de Berne que c'est la deuxième alternative qui sera choisie?

On nous communique, en effet, que la Manufacture genevoise de boîtes de montres ayant fermé son usine, une délégation du gouvernement genevois s'est rendue auprès de Monsieur le Conseiller fédéral Musy, pour lui exposer la situation. M. Musy aurait déclaré que l'arrêté du 30 avril actuellement soumis à l'examen d'une commission d'experts, devrait être revu. Une fois en mains du rapport de la commission, il convoquerait éventuellement une assemblée générale des intéressés, puis, l'arrêté mis au point serait alors soumis à l'adoption du Conseil fédéral.

Espérons que cette question des plus irritantes, non seulement pour les intéressés, mais pour tous ceux qui y ont été mêlés de près ou de loin, finira par recevoir une solution satisfaisante, car il est inutile de se dissimuler que le violent conflit qui a éclaté entre les fabricants des deux produits, a eu pour cette branche de l'industrie horlogère des répercussions plutôt fâcheuses à l'étranger, contre lesquelles il importe de réagir énergiquement.

**

Dans son numéro du 15 novembre courant, la *France Horlogère* publie un article assez étendu de caractère purement technique, que nous ne pouvons reproduire dans nos colonnes; toutefois, nous en donnerons la conclusion:

« Au moment de mettre sous presse, paraît le décret du 20 octobre 1926, relatif aux ouvrages dorés, argentés ou platinés. Ce décret a évidemment été pris à la suite de la réglementation suisse du 30 avril, afin d'empêcher l'entrée en France d'articles soi-disant plaqués et de qualité inférieure. Mais une grave lacune subsiste; c'est qu'aucune définition n'est donnée des termes « plaqué », « doublé », d'une part, et « argenté », « doré », « platiné », d'autre part. *) Ainsi, tel qu'il est, ce texte va prêter à de nombreuses confusions et peut devenir la source de nom-

*) Voir à ce sujet la définition donnée par la direction générale des contributions indirectes, *Fédération Horlogère* No. 90 du 17 novembre 1926. — Réd.

breux procès. Il est désirable qu'avant sa mise en application, ce décret soit complété au moins provisoirement en précisant quelles conditions doit remplir un objet pour qu'on puisse l'appeler « plaqué » ou « doublé ». Une réglementation plus sérieuse et plus complète devra ensuite être établie après une étude approfondie, en tenant compte des progrès constants de la science et de la technique.

« Il n'est pas moins désirable que la réglementation des ouvrages en plaqué soit internationale, afin d'éviter que certains pays puissent être inondés de marchandises de mauvaise qualité portant cette dénomination, tandis que d'autres pays sont fermés à des ouvrages soignés qui portent loyalement leur indication de plaqué. Jusqu'à présent, la plupart des pays n'ont aucune réglementation et ils ignorent, au point de vue légal, le plaqué; dans ceux où la loi essaie de distinguer entre les ouvrages d'alliage précieux pur et ceux seulement recouverts d'alliage précieux, les termes ne sont généralement pas définis avec assez de précision ».

Les ressources naturelles et les industries de la Suisse

Brosser en une quarantaine de pages un tableau excellent de ces facteurs essentiels de l'économie nationale que sont les ressources naturelles et les industries de notre pays, c'est ce qu'a tenté et fort bien réussi l'*Union de Banques Suisses*, qui publie, sur ce sujet, une élégante plaquette contenant foule de renseignements précieux.

On trouvera, par exemple, dans cet opuscule des renseignements historiques sur l'origine et le développement des principales industries; la statistique elle-même y est servie à doses modérées, de sorte qu'elle constitue un élément d'intérêt pour le lecteur, qui admirera, une fois de plus, l'énergie et le savoir-faire des pionniers de l'industrie, grâce auxquels la Suisse, que rien ne désignait pour cela, est devenue un des pays les plus fortement industrialisés d'Europe.

Et pourtant les difficultés les plus grosses ont constamment contrecarré et entravé encore ce bel essor industriel! Malgré que les matières premières y fassent presque complètement défaut, notre pays peut s'enorgueillir d'une industrie textile rivalisant avec celles de nos plus puissants voisins, d'une industrie métallurgique, mécanique et électrotechnique réputée à juste titre dans le monde entier, d'une industrie horlogère dont la force réside dans la qualité de ses produits, etc., etc.

Toutes ces industries, tournées, par la force des choses, plus ou moins complètement vers l'exportation, traversent pourtant actuellement une phase plutôt difficile; les tarifs douaniers étrangers, la concurrence étrangère avec ses salaires plus bas, la dépréciation de certaines monnaies, sont tout autant de facteurs contribuant à entraver leur essor. On peut néanmoins avoir confiance en l'avenir, la qualité des produits de notre pays étant pour eux la meilleure recommandation; nul doute que la stabilisation économique et le redressement de la capacité d'achat de la clientèle suisse et étrangère aidant, nos industries ne soient à même de maintenir, voire d'améliorer, leurs positions.

Importation et exportation d'horlogerie pendant les 9 premiers mois 1926

III.

Entrer dans plus de détail que nous ne l'avons fait dans notre précédent article, au sujet de notre

exportation dans les différents autres pays, serait fastidieux pour le lecteur; aussi nous contenterons-

nous de donner ci-dessous à leur sujet des indications tout à fait sommaires.

| Pays | 1926 | | 1925 | | Différence 1926 | |
|-----------------------------------|--------|--------|--------|--------|-----------------|---------|
| | Pièces | Valeur | Pièces | Valeur | Pièces | Valeur |
| Etats-Unis | 2369 | 38830 | 1944 | 34819 | + 425 | + 4011 |
| Japon | 1038 | 13944 | 648 | 10915 | + 390 | + 3029 |
| Grande-Bretagne | 1511 | 10761 | 5229 | 57740 | - 3718 | - 46979 |
| Allemagne | 410 | 7537 | 1129 | 23638 | - 719 | - 16101 |
| Chine | 622 | 7519 | 434 | 5569 | + 148 | + 1950 |
| Autriche | 116 | 2444 | 121 | 2605 | - 5 | - 161 |
| Tchécoslovaquie | 182 | 2498 | 202 | 2748 | - 20 | - 250 |
| France | 269 | 5628 | 232 | 5535 | + 37 | + 93 |
| Indes britanniques | 667 | 4982 | 382 | 3687 | + 285 | + 1295 |
| Canada | 506 | 4799 | 210 | 3361 | + 296 | + 1428 |
| Argentine | 263 | 4505 | 289 | 3676 | - 26 | - 829 |
| Straits Settlements | 347 | 4513 | 172 | 2189 | + 175 | + 2324 |
| Fédération australienne | 305 | 4240 | 356 | 4129 | - 51 | + 111 |
| Espagne | 286 | 4148 | 297 | 4548 | - 11 | - 400 |
| Brésil | 157 | 2706 | 153 | 2818 | + 4 | - 112 |
| Suède | 91 | 2458 | 61 | 2160 | + 30 | + 298 |
| Hollande | 205 | 2132 | 188 | 2361 | + 17 | - 229 |
| Union sud africaine | 181 | 2087 | 141 | 1717 | + 40 | + 370 |
| Danemark | 104 | 2007 | 83 | 1786 | + 21 | + 221 |
| Belgique | 96 | 1701 | 123 | 2187 | - 27 | - 486 |
| Portugal | 76 | 1645 | 49 | 1447 | + 27 | + 198 |
| Cuba | 70 | 1405 | 80 | 1466 | - 10 | - 161 |
| Indes néerlandaises | 154 | 1400 | 139 | 981 | + 15 | + 419 |
| Chili | 68 | 1400 | 44 | 988 | + 24 | + 412 |
| Egypte | 93 | 1400 | 107 | 1568 | - 14 | - 168 |
| Mexique | 107 | 1193 | 136 | 1542 | - 29 | - 349 |
| Uruguay | 58 | 1064 | 40 | 677 | + 18 | + 387 |
| Finlande | 34 | 1059 | 23 | 751 | + 11 | + 208 |
| Océanie | 76 | 1050 | 77 | 1009 | - 1 | + 41 |
| Hongrie | 81 | 1016 | 50 | 1737 | - 31 | - 721 |
| Yougoslavie | 51 | 918 | 43 | 768 | + 8 | + 150 |
| Turquie | 69 | 775 | 72 | 667 | - 3 | + 108 |
| Bulgarie | 11 | 739 | 15 | 206 | - 4 | + 533 |
| Colombie | 48 | 695 | 41 | 675 | + 7 | + 20 |
| Vénézuela | 42 | 580 | 16 | 273 | + 26 | + 307 |
| Roumanie | 49 | 526 | 46 | 705 | + 3 | - 179 |
| Norvège | 16 | 499 | 14 | 428 | + 2 | + 71 |
| Grèce | 31 | 492 | 49 | 717 | - 18 | - 225 |
| Pérou | 15 | 441 | 10 | 385 | + 5 | + 56 |
| Philippines | 27 | 427 | 13 | 351 | + 14 | + 76 |
| Amérique centrale | 18 | 347 | 14 | 366 | + 4 | - 19 |
| Mésopotamie | 28 | 340 | 19 | 268 | + 9 | + 72 |
| Baltique | 20 | 319 | 27 | 887 | - 7 | - 568 |
| Pologne | 17 | 265 | 137 | 2538 | - 120 | - 2273 |
| Syrie | 15 | 250 | 16 | 225 | - 1 | + 25 |
| Irlande | 20 | 223 | 21 | 246 | - 1 | - 23 |
| Maroc | 20 | 181 | 7 | 80 | + 13 | + 101 |
| Indo-Chine | 8 | 180 | 4 | 115 | + 4 | + 65 |
| Siam | 10 | 168 | 10 | 186 | - | - 18 |
| Afrique orientale | 12 | 160 | 7 | 124 | + 5 | + 36 |
| Bolivie | 3 | 94 | 2 | 102 | + 1 | - 8 |
| Congo | 11 | 91 | 6 | 57 | + 5 | + 34 |
| Equateur | 4 | 82 | 2 | 92 | + 2 | - 10 |
| Jamaïque | 8 | 71 | 2 | 38 | + 6 | + 33 |
| Lithuanie | 5 | 70 | 12 | 185 | - 7 | - 115 |
| Russie | 2 | 44 | 1 | 22 | + 1 | + 22 |
| Algérie | 1 | 9 | - | 7 | + 1 | + 2 |

Nous donnons en outre ci-dessous le tableau sommaire des exportations pendant les 10 premiers mois de cette année:

Exportation suisse d'horlogerie, etc., en janvier-octobre.

| | 1913 | 1925 | 1926 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| | Pièces | Pièces | Pièces |
| 931 Mouvements finis | 871.640 | 3.999.347 | 4.167.102 |
| 933 a Boîtes de montres finies en nickel, etc. | 1.677.889 | 818.557 | 754.352 |
| 933 b » » argent | 201.747 | 396.493 | 146.098 |
| 933 c » » or | 75.742 | 208.452 | 97.745 |
| 935 a Montres en métaux non précieux | 6.439.794 | 5.754.323 | 4.991.068 |
| 935 b » » argent | 2.777.640 | 1.293.324 | 624.924 |
| 935 c » » or | 869.775 | 327.674 | 189.776 |
| 935 d Chronographes, etc. | 20.776 | 85.463 | 46.521 |
| 936 a Montres-bracelets nickel, etc. | — | 1.971.195 | 1.875.922 |
| 936 b » » argent | — | 1.012.712 | 449.114 |
| 936 c » » or | 487.286 | 1.134.857 | 660.148 |
| 936 d » » chronographes, etc. | — | 410 | 684 |
| 936 e Autres montres | — | 279.904 | 291.892 |
| | kg. | kg. | kg. |
| 874 a/c) Orfèvrerie et argenterie, bijouterie | 3.840 | 1.842 | 2.149 |
| | q. | q. | q. |
| 950/954 et 956 Instrum. et appareils électr. | 9.987 | 18.879 | 17.278 |
| 955 Phonographes, cinématographes | 5.656 | 15.579 | 15.994 |

Commerce extérieur

Traité de commerce germano-suisse.

Comme le Reichstag vient seulement de ratifier le traité germano-suisse, l'échange des instruments de ratification n'a pu être fixé qu'au 1er décembre. Selon article 17 du traité, ce dernier entrera en

vigueur un mois après l'échange des dits instruments, soit le 1er janvier 1927.

Chine.

L'administration des douanes chinoises vient de publier les statistiques concernant le commerce d'exportation pour 1925.

Le montant total des exportations de Chine sur l'étranger s'est élevé à la somme de 776,352,937 haikouans taels.

L'Angleterre (Hong-Kong compris) se trouve avoir perdu la première place qu'elle possédait en 1923 et 1924 parmi les nations exportatrices; cela est dû au boycottage du commerce anglais par les Chinois dans les provinces du Sud, depuis les incidents de juin 1925. Le port de Hong-Kong, qui figure dans les statistiques d'exportation de 1924 pour 173,162,926 Hk, tls, ne compte plus, en effet, en 1925, que pour 114,714,974 Haikouans taels.

Danemark.

Le mouvement commercial avec l'étranger accuse pour le mois d'août un léger surplus d'importations, soit 4 millions de couronnes. Les importations ont été de 122 millions de couronnes, les exportations 118 millions. Au mois d'août de 1925 il y a eu un excédent de 1 million de couronnes. Pour les 8 premiers mois de cette année la balance commerciale montre un surplus d'importations peu important en comparaison de celui de la même période de 1925, soit 10 millions contre 72 l'année dernière.

Italie.

La balance commerciale d'octobre 1926 présente les chiffres suivants:

Importations, 1,756,952,123 lire, soit une diminution de 139,627,159 lire par rapport au mois d'octobre de 1925.

Exportations, 1,827,567,578 lire, soit une augmentation de 19,414,317 lire par rapport au même mois de l'an passé.

Les exportations ont dépassé le total des importations de 60,705,455 lire.

Maroc.

Le commerce total de la zone française du Maroc a atteint, en 1925, fr. 1,753,907,693 pour 1,526,626 tonnes manipulées à l'importation et à l'exportation. Toutes les marchandises à l'entrée au Maroc doivent acquitter une taxe douanière de 12,5 % ad valorem.

L'Allemagne paie encore la taxe double, soit 25 pour cent ad valorem. Toutefois, les marchandises provenant d'Allemagne ne peuvent entrer au Maroc que sur autorisation spéciale du Gouvernement du Protectorat.

Pour le commerce entre la Suisse et le Maroc, il est difficile de pouvoir donner des chiffres, vu que les marchandises suisses ne figurent sur les statistiques, le plus souvent, que sous le nom du pays d'embarquement.

Le Maroc est encore en période de croissance; après un début trop rapide, dû à la spéculation, il entre dans la voie normale du travail raisonné. Son code se modifie chaque année, ainsi le Dahir du 11 mars 1925 est venu compléter celui du 1er octobre 1914 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises, dans les denrées alimentaires et les produits agricoles.

Le Dahir du 1er octobre 1925 a organisé le contrôle des matières de platine, d'or et d'argent.

Informations

Avis.

Encore une fois, nous mettons en garde les fabricants d'horlogerie contre le chevalier d'industrie qu'est

Rudolf Schmidt-Honegger, à Berlin.

Il nous paraît extraordinaire que cet individu puisse encore recevoir des montres de la Suisse.

L'Information Horlogère Suisse

La Chaux-de-Fonds Rue Léopold Robert 32.

Chronique des métaux et diamants

Espagne. — Contrôle des métaux précieux.

A teneur d'une ordonnance publiée dans la « Gaceta de Madrid » du 13 novembre, la mise en vigueur du décret du 4 juin 1926 concernant le contrôle des métaux précieux en Espagne (voir *Fédération Horlogère Suisse*, No. 56 du 21 juillet 1926) est prorogée de six mois dès la publication de ladite ordonnance. Le décret précité ne sera donc applicable qu'à partir du 13 mai 1927.

Chronique du travail

La situation du marché du travail en octobre 1926.

Les offices affiliés à l'Association des offices suisses du travail ont relevé 14 253 demandes d'emploi au 30 octobre, contre 12,803 au 30 septembre. Ce changement est en majeure partie le fait de la saison. La situation générale s'est améliorée dans certaines branches de l'industrie textile et l'industrie horlogère. Les mêmes offices ont relevé 1352 offres d'emploi à fin octobre contre 1985 à fin septembre. Ce recul de l'offre de travail concerne principalement les services domestiques.

Dans l'industrie horlogère, la situation du marché du travail s'est encore améliorée. La demande de travail a baissé tandis que l'offre de travail a monté. Pour ce qui est spécialement de la bijouterie, la demande de travail a légèrement monté.

Chronique sociale

Une voix autorisée.

Le conseiller national Alfred Frey, à Zurich, l'homme qui connaissait certainement le mieux les multiples problèmes de notre économie nationale, émettait jadis les appréciations suivantes sur le monopole du blé:

« Personne ne croit encore sérieusement que l'Etat, grâce au monopole du blé, puisse être en mesure de fournir du pain bon marché. Un monopole de ce genre entraînerait les conséquences les plus graves. En l'instituant, on créerait une puissance redoutable qu'on supporterait seulement si les circonstances la rendaient absolument inévitable. A côté de tous les abus possibles, ce monopole empièterait profondément sur les droits et sur les libertés économiques et individuelles des citoyens en favorisant ou lésant certaines régions du pays, en décrétant des prescriptions de mouture, en imposant la consommation d'un pain spécial, etc.

« Or, le monopole du blé n'est pas « inévitable » ainsi que le Conseil fédéral unanime l'a reconnu. Il y a deux ans à peine, le conseiller fédéral Schulthess déclarait au Conseil des Etats: « Nous croyons maintenant que ce but (encouragement de la culture des céréales dans le pays) peut être atteint aussi sans monopole. Cette considération et le fait que, nous en sommes persuadés, l'opinion publique est dans sa grande majorité hostile au monopole, enfin que nous devrions engager une lutte parfaitement inutile, nous conduisent à vous proposer un article constitutionnel qui ne prévoit pas le monopole, mieux encore, qui empêche absolument l'institution de ce dernier ».

Ceci se passait le 9 décembre 1924... et depuis lors!

Chronique judiciaire

Atteinte aux intérêts personnels. Concurrence déloyale.

Nous reproduisons les considérants d'un jugement du Tribunal fédéral (10/IX/26) qui est de nature à intéresser nos lecteurs:

1) Les éléments distinctifs d'un prix-courant peuvent faire l'objet d'un droit individuel, auquel la reproduction par un concurrent porterait atteinte.

2) Ces éléments distinctifs cessent d'être protégés dès qu'ils sont devenus d'un emploi général et qu'ils sont ainsi tombés dans le domaine public.

3) Ne constitue pas un acte de concurrence déloyale l'imitation partielle du prix courant, d'une maison concurrente, pourvu que les deux prix courants se distinguent par ailleurs au point d'exclure une confusion sur la provenance des marchandises ou sur les rapports des deux maisons.

Légations et Consuls

Suisse.

Bulgarie. Suivant communication de la Légation de Bulgarie à Berne, le siège du consulat général de Bulgarie pour les cantons de Genève, Vaud, Valais et Neuchâtel a été transféré de Lausanne à Genève. Ce transfert n'entraîne aucune modification quant au titulaire de ce poste.

Italie. Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Silvio Camerani, nommé consul de carrière d'Italie à Lugano.

Roumanie. Ensuite du décès de M. Michel Fleischmann, consul général de Roumanie à Zurich, et de la transformation du consulat général en consulat honoraire, M. Carlo Fleischmann a été confirmé dans ses fonctions de consul honoraire de Roumanie à Zurich, et le Conseil fédéral lui a accordé l'exequatur en cette qualité.

Etranger.

Mexique. Le gouvernement mexicain a accordé l'exequatur à M. Jules Frédéric von Mohr, de Sûs, nommé consul honoraire de Suisse à Tampico.

Négociations commerciales tchéco-suisse

Nous lisons dans *La Sentinelle* qu'une certaine effervescence règnerait dans le monde des exportateurs de montres or suisses en Tchécoslovaquie, ce pays ayant remis en question l'accord conclu récemment avec la Suisse, aux termes duquel l'importation d'horlogerie suisse bénéficie de certaines facilités. Ce journal dit que les horlogers suisses sont menacés de droits nouveaux, depuis que notre gouvernement a avisé Prague qu'il taxera l'entrée en Suisse des sucres tchèques.

Nous donnerons sur ce point les renseignements suivants:

Tout d'abord, aucune effervescence quelconque ne règne dans le monde horloger, au sujet du tarif douanier tchécoslovaque; ensuite, aucun accord provisoire n'a été conclu entre les deux pays faisant bénéficier l'horlogerie suisse, au point de vue douanier, d'un traitement spécial et, enfin, le gouvernement suisse n'a fait aucune communication spéciale quelconque au sujet des droits d'entrée sur les sucres.

A part cela, la nouvelle sensationnelle donnée par *La Sentinelle* est exacte.

Les négociations suivent leur cours normal entre la Tchécoslovaquie et la Suisse et ce n'est guère qu'au cas où une entente serait impossible et où la Tchécoslovaquie persisterait à frapper de droits trop élevés certains produits suisses, dont spécialement l'horlogerie, que l'application du tarif de négociation pourrait être envisagée. Pour le moment, nous n'en sommes pas là.

Bibliographie

Agenda Horloger 1927, XXIV^e année. — Prix: fr. 3.—. — Editeur: E. Magron, Bienne.

Outre les matières habituelles qui rendent cet Agenda si utile, la nouvelle édition se distingue par divers articles techniques.

M. C. Billeter continue l'Année chronométrique, où il passe en revue les résultats des Concours de réglage, suisses et étrangers, de l'année 1925.

M. F. Bovard nous donne un résumé des principaux brevets concernant l'horlogerie, branche pour laquelle il a une compétence particulière.

M. A. Tschantz décrit une application pratique de la méthode des coïncidences de M. A. Jaquerod.

M. J. Traugott nous entretient de la suppression des replantages et du sertissage indépendant des ponts.

Registre du commerce

Enregistrement:

13/XI/26. — Emil Tietze et Cie, soc. n. coll. (E. T., de Berlin, Werner Riesenmey, de Frauenkappelen), fabrication d'étuis et cartonnages, Mattenstrasse 67, Bienne.

Modification:

13/XI/26. — La maison « Jacob fils », St-Jean, Petit-Saconnex, Genève, modifie sa raison sociale qui devient Henri Jacob, et l'indication de son genre d'affaires comme suit: Dorure, argenture et orfèvrerie.

Faillites.

Etat de collocation:

Moser Alfred, horlogerie, orfèvrerie et argenterie, Marktgasse 7, Berne.

Meyer Ernest horlogerie et bijouterie, Rue Neuve 26, Bienne.

Strahm André, fabricant d'horlogerie, Cortébert. Délai pour action en opposition: 23 novembre 1926.

Concordats.

Délibération sur l'homologation de concordat.

22/XI/26. — Racine frères, fabrique d'horlogerie « Suza », siège à Bienne, succursale Corgémont.

Brevets d'invention

Enregistrements:

Cl. 71 f, No. 118039. 31 mars 1926, 19 h. — Procédé de fabrication de plots pour montres-bracelets et plot obtenu par ce procédé. — P. E. Colomb, et fils, 86, Rue Jacob-Brandt, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 73, No. 118041. 31 mars 1926, 19 h. — Procédé de fabrication d'une ébauche de mouvement d'horlogerie. —

Cl. 73, No. 118042. 6 avril 1926, 18 3/4 h. — Procédé de repassage à la presse de chatons empierrés et bouchons pour pièces d'horlogerie. — Marvin Watch Co., 144-146, Rue Numa-Droz, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Radiations:

Cl. 71 d, No. 115558. — Procédé de fabrication de levées d'échappement à ancre et levée fabriquée selon ce procédé.

Cl. 71 i, No. 115744. — Horloge parlante.

COTES

20 Novembre 1926

Métaux précieux

Argent fin en grenailles fr. 109.— le kilo.
Or fin, pour monteurs de boîtes » 3500.— »
» laminé, pour doreurs » 3575.— »
Platine manufacturé fr. 21.90 le gr.

Boîtes or et bijouterie, Cote No 3 en vigueur dès le 3 septembre 1925.

| Londres | Comptant | | A terme | |
|-----------------|----------|-----------|----------|-----------|
| | 17 nov. | 18 nov. | 17 nov. | 18 nov. |
| Cuivre | 57 1/16 | 57 3/16 | 58 7/16 | 58 1/16 |
| Electrolytique | 65 1/2 | 65 1/2 | 66 — | 66 — |
| Etain | 315 3/4 | 314 3/8 | 304 7/8 | 304 3/8 |
| Plomb | 29 1/4 | 29 1/8 | 29 3/4 | 29 1/2 |
| Zinc | 33 5/8 | 33 7/16 | 33 5/8 | 33 7/16 |
| Paris | 13 nov. | 15 nov. | 16 nov. | 17 nov. |
| Platine | 411.000 | 410.000 | 411.000 | 407.000 |
| Or | 19.800 | 19.800 | 19.900 | 19.300 |
| Argent | 610 | 620 | 620 | 610 |
| Londres | | | | |
| Or | — | 84/11 1/2 | 84/9 3/8 | 84/11 1/2 |
| Argent | 25 7/16 | 25 1/4 | 26 — | 25 3/4 |
| New-York | | | | |
| Argent | 57 7/8 | 54 1/2 | 55 3/8 | 55 1/2 |

Change sur Paris fr. 18.15

Escompte et change

Suisse: Taux d'escompte 3 1/2
» » avance s/nantissement 4 1/4

| | Parité | Escompte | Demande | Offre | |
|--------------|----------------|----------|---------|----------|--------|
| | en fr. suisses | ‰ | | | |
| France | 100 Frs | 100.— | 7 1/2 | 18.15 | 18.50 |
| Gr. Bretagne | 1 Liv. st. | 25.22 | 5 | 25.13 | 25.165 |
| U. S. A. | 1 Dollar | 5.18 | 4 | 5.465 | 5.195 |
| Canada | 1 Dollar | 5.18 | — | 5.16 3/4 | 5.21 |
| Belgique | 100 Belga | 72.05 | 7 | 72.— | 72.60 |
| Italie | 100 Lires | 100.— | 7 | 21.80 | 22.10 |
| Espagne | 100 Pesetas | 100.— | 5 | 78.50 | 79.10 |
| Portugal | 100 Escudos | 560.— | 8 | 26.— | 27.— |
| Hollande | 100 Florins | 208.32 | 3 1/2 | 207.20 | 207.60 |
| Allemagne | 100 Reichsmk | 123.45 | 6 | 122.95 | 123.25 |
| Autriche | 100 Schilling | 72.93 | 7 | 72.90 | 73.30 |
| Hongrie | 100 Cour. | 105.— | 6 | 72.40* | 72.80* |
| Tchécoslov. | 100 Cour. | 105.— | 5 1/2 | 15.33 | 15.38 |
| Russie | 100 Roubles | 266.67 | 5 1/2 | — | — |
| Suède | 100 Cr. sk. | 138.89 | 4 1/2 | 138.— | 138.60 |
| Norvège | 100 Cr. sk. | 138.89 | 4 1/2 | 133.— | 135.— |
| Danemark | 100 Cr. sk. | 138.89 | 5 | 137.70 | 138.50 |
| Bulgarie | 100 Leva | 100.— | 10 | 3.70 | 3.80 |
| Roumanie | 100 Lei | 100.— | 6 | 2.82 | 2.83 |
| Yougoslavie | 100 Dinars | 100.— | 6 | 9.13 | 9.16 |
| Grèce | 100 Drachm. | 100.— | 9 1/2 | 6.10 | 6.60 |
| Pologne | 100 Zloty | 100.— | 10 | — | — |
| Turquie | 1 Liv. turq. | 22.78 | — | 2.40 | 2.80 |
| Finlande | 100 Mks finl. | 100.— | 7 1/2 | 12.90 | 13.10 |
| Argentine | 100 Pesos | 220.— | 6 1/2 | 209.50 | 211.50 |
| Brsil | 100 Milreis | 165.— | — | 66.50 | 68.50 |
| Indes | 100 Roupies | 168.— | 4 | 185.— | 188.— |
| Japon | 100 Yens | 258.— | 6 5/7 | 253.— | 255.— |

*) par million

Cote du Diamant Boart.

(Prix de gros pour quantités minima 5000 carats comptant).

Diamant boart fr. 20.90 à fr. 21.—
Qual. supér. fr. 0.30 à fr. 1.20
par carat en plus.
(Comm. par Lucien Baszanger, Genève).

Diamant boart £ 0/16/8 comptant.
(Comm. par L. M. Van Moppes & Sons, Londres).

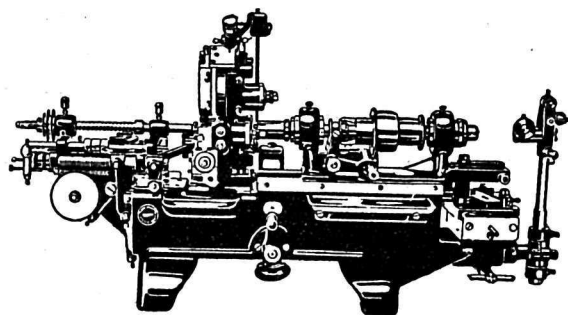
Reproduction interdite.

Photogravure - Galvanoplastie
Reliure - Papeterie
Haefeli & Co, Chaux-de-Fonds
Léopold Robert 14 et 16

DÉCOLLETEUSES BECHLER

les plus avantageuses pour

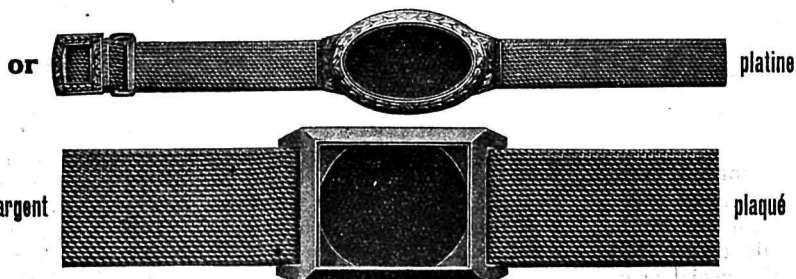
toutes les fournitures d'horlogerie:



Machines autom. aux pignons de finissages
Machines autom. aux chaussées et minuteriers
Machines autom. aux tiges de remontoirs
Machines autom. aux arbres de barillets
Machines autom. aux axes et tiges d'ancres
Machines autom. aux écorces de cylindres
Machines autom. aux vis, etc., etc.

ANDRÉ BECHLER, FABRIQUE DE MACHINES **MOUTIER**

Tissu métallique "SOUPLEX" remplace la moire
Breveté et déposé



se livre avec ou sans la boîte

CHARLES GAY à Genève, rue des Glacis de Rive, 12
Successeur de GAY FRÈRES à Paris, rue Christine, 2, VI^e

CAPITAUX

J'offre, intérêt modéré, prêt sur toute garantie, horlogerie, bijouterie, etc. — Rachat d'hypothèques.

Bureau HOFER, Genève

10, Croix d'Or 294 Tél. Stand 19.74

MAISON DE CONFIANCE — HAUTE DISCRÉTION

Les aiguilles lumineuses flexibles

ainsi que le garnissage de **cadrons radium** restent toujours des **spécialités** de la maison 664

45, Rue des Tourelles **L. MONNIER & Co** La Chaux-de-Fonds

Son expérience, ses résultats, la satisfaction des clients, l'emploi de matières rigoureusement éprouvées ont fait sa force et son renom.

Demandez prix. Etablissage. — Exportation. Faites un essai.

Nickelage-Argentage de Mouvements

tous les genres, toutes les qualités

Prix modérés — Procédés modernes — Prompte exécution

Bain spécial brillant extra blanc 1546

MEYLAN & Co, La Chaux-de-Fonds

Téléphone 24.60

Rue du Parc 152

Chèques postaux IV B 993

SERTISSAGES en tous genres de 4 à 13 lignes

COMMERCE EN PIERRES FINES

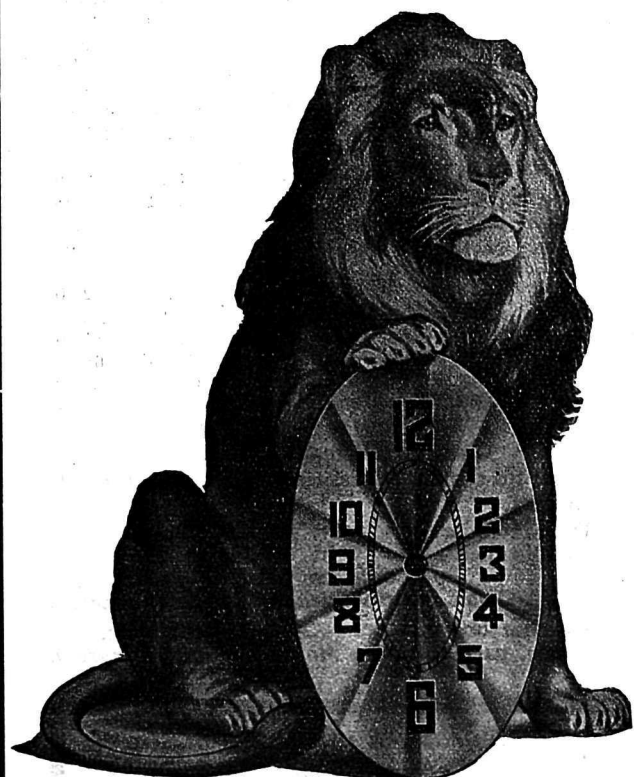
HAENNI & CO., BIENNE

Route de Boujean 52 a

Téléphone 20.55

1691

Production journalière: 10 grosses 15 rubis. — Demandez prix-courant.



CADRANS MÉTALLIQUES

A qualité égale, qui livre le plus avantageusement?

Qui a toujours le plus grand choix dans toutes les nouveautés du jour?

C'est...

La Fabrique de Cadrons métalliques S. A.

BIENNE, Rue de l'Hôpital 20

Installations de dépoussiérage
pour 3967
Lapidaires, Tours à polir, etc.
Innombrables références, 35 ans d'expériences
Ventilation S. A., Stäfa (Zurich)



TÉLÉPHONE NO. 49

1. Assortiments cylindres pivotés, qualité soignée, de 5 à 20 lignes.
2. Département spécial de „Décolletages“ pour horlogerie. 1715

CYLINDRE S. A., LE LOCLE



Fabrication de pièces détachées s. n'importe quel modèle
pour horlogerie, pendulerie, réveils, compteurs d'automobiles et d'eau, manomètres et tous appareils de précision.
Taillage petit et gros volume, roues pour quantités, à canons, à colonnes, nglées pour chronographes, arrêtages, barillets, crémaillères, taillages intérieurs.
Assortiments pour chronographes et répétitions.
Découpage et contournage, ressorts régulateurs, polissages divers, levées acier pour Duplex et autres.
Pièces détachées pour le rhabillage et l'exportation.
Usine Paul-A. Meylan, Le Brassus (Val-de-Joux).
Fondée en 1888.

1505

Les machines à numérotter CHOPARD
pour Boîtes et Mouvements, pièces détachées d'automobiles et mécaniques sont **reconnues les meilleures.**
— Fonctionnent sur tous les Continents. —
Machines à NUMÉROTTER pour PANTOGRAPHES
Balanciers Col de Cygnes, vis de 25 à 35 m/m. 295



Établissement F. CHOPARD, Nyon Tél. 362
GRAVURE S. MÉTAUX · POINÇONS, · LICHÉS

SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE
La Chaux-de-Fonds
FONDÉE EN 1872
Capital et réserves: Frs. 153.000.000

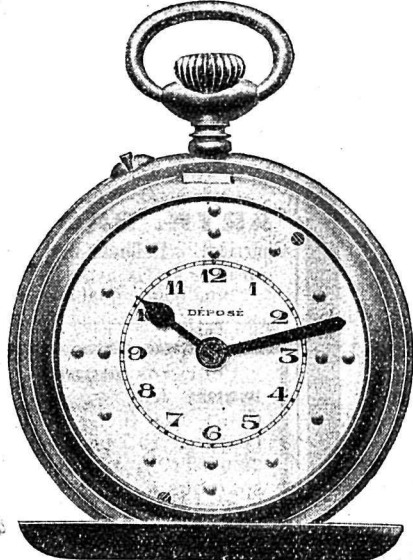
Nous émettons actuellement **au pair** des
Obligations 4 3/4 0/0
de notre Banque
nominatives ou au porteur, fermes pour 3, 4 ou 5 ans,
contre versements en espèces ou en échange
d'obligations remboursables de notre établissement.
La Chaux-de-Fonds, Novembre 1926.

4354 LA DIRECTION.

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

RECONVILIER
WATCH Co, S. A.

Montres 19 lig.,
SAVONNETTES
pour aveugles



La même montre se
livre aussi en
Grandeur 15 lig.,
pour dames. 1602

Tous les genres ROSKOPF

La Rattrapante, marque „Pontifa“
Marche permanente — Est excellente


Mouvements, qualité Genève 1042

Grands, petits, formes diverses, ultra-minces 12, 14, 15/12^{mes} — Spécialités

M. T. Stauffer Jeune
Ponts-de-Martel

Ancienne maison fabriquant uniquement l'article supérieur.

Quality is our chief concern.
Lowest price, our next great care.



Posage
de
Radium

Chaque fabricant sait très bien qu'il doit pouvoir disposer d'un personnel capable pour fournir un travail parfait. Cela se confirme tout particulièrement pour le posage de la MATIÈRE LUMINEUSE RADIO-ACTIVE. Notre maison a acquis une expérience de 12 ans dans ce travail et elle a fait preuve de ses capacités. — Faites un essai dans votre propre intérêt.

Aiguilles flexibles.

Météore
S. A.
BIENNE
Rue de Rüschi 5 Téléphone 7.21
(Nouveau domicile)



11,2^{mm} (5 lig.) ovale 11,8^{mm} (5 1/4 lig.) rectangle 11,8^{mm} (5 1/4 lig.) tonneau

Calottes or, en pièces ancre, 15 rubis
sont fournies avantageusement et qualité garantie.
Spécialité de mouvements ancre pour U. S. A.
5 lig., 5 1/4 lig., 5 1/2 lig., 6 lig., 6 1/2 lig., 6 3/4 lig., 7 3/4 lig. et 8 3/4 lig.
11,2^{mm} 11,8^{mm} 12,4^{mm} 13,5^{mm} 14,6^{mm} 15,2^{mm} 17,4^{mm} 19,7^{mm}

Demandez les prix avantageux.

FIDA WATCH LA CHAUX-DE-FONDS
Rue Numa Droz 145

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

Fabrique importante d'horlogerie demande
un Commis

connaissant bien la fourniture d'horlogerie et ayant déjà acquis de l'expérience dans un bureau de fabrication. Place d'avenir pour personne compétente. Inutile de s'annoncer sans preuves de capacités.

Offres sous chiffre **D 3474 U** à Publicitas Bienne. 1673

Employé de bureau

instruit, sachant correspondre en anglais, allemand, espagnol et français, cherche place de suite chez un industriel afin de se perfectionner dans le commerce.

Références à disposition.
Adresser off. s. chiff. **P 22616 C** à Publicitas Chaux-de-Fonds. 1695

Fabrique d'horlogerie demande

employée

connaissant tous les travaux de bureaux et sachant correspondre en anglais, français et allemand.

Offres sous chiffre **G 3473 U** à Publicitas Bienne. 1674

Pour fabricants de pierres p^r horlogerie

On cherche 50-100,000 pierres à percer par mois, à prix avantageux.

Travail sérieux garanti.

Jean Ryf, atelier de perçages, Attiswil près Soleure. Téléphone 8. 1704

Ensuite de démission honorable du titulaire, le poste de

DIRECTEUR

de l'Ecole d'horlogerie et de Mécanique de St-Imier est mis au concours.

Entrée en fonctions à convenir; au plus tard le 1er avril 1927.

Traitement suivant capacités, minimum fr. 8,000.-. Le cahier des charges sera remis aux intéressés qui le demanderont.

La préférence sera donnée au candidat capable d'enseigner les branches mécaniques aussi bien que l'horlogerie. 1656

Adresser les offres jusqu'au 30 novembre 1926, à Monsieur R. Moeri, à St-Imier, Président de la Commission de surveillance.

Importante fabrique d'horlogerie engagerait

chef régleur

connaissant la partie à fond et ayant l'habitude de diriger le personnel. Doit avoir rempli place analogue.

Références exigées. Entrée suivant entente Discretion assurée.

Offres sous chiffre **E 3475 U** à Publicitas Bienne. 1675

DIVERS

Manufacture d'Horlogerie
Alb. Grossenbacher

Grenchen 1480
accepte toujours commandes pr 23,6^{mm} (10 1/2 lig.), 27,7^{mm} (12 lig.), 29,3^{mm} (13 lig.), 36,9^{mm} (16 lig.), 38,3^{mm} (17 lig.), 40,6^{mm} (18 lig.), 42,8^{mm} (19 lig.) et 12 size négative ancre, bonne qualité et courante. Avis aux intéressés.

RADIUM

André de Colombes
Vente et pose soignée sur cadrans et aiguilles

MICHEL TISSOT
rue du Progrès 113
LA CHAUX-DE-FONDS

MOUVEMENTS

Si vous cherchez ancre 14,6 (6 1/2), 17,4 (7 3/4), 19,7^{mm} (8 3/4 lig.) adressez-vous à
ARTH. BROSS
Charrière 22, La Chaux-de-Fonds qui livre à prix avantageux une bonne qualité. 592

Pour vos mouvements ancre, 11,8 (5 1/4), 14,6 (6 1/2), 15,2 (6 3/4), 19,7 (8 3/4), 22,0^{mm} (9 3/4), adressez-vous à
JOHN SIMON

Doubs 13,
La Chaux-de-Fonds,
qui livre bien et avantageusement.

PIERRES FINES

pour pièces de précision.
Hri Martin
117 **St-Imier.**

RADIUM

Vente et posage sur cadrans et aiguilles.

Travail prompt et soigné.

Mme A. KUHN,
posage de radium,
Orpond (près Bienne)
Téléphone 6. 1452

Fd. & Ad. Droz
Parc 94, 486
La Chaux-de-Fonds

livrent avantageusement mouvements dep. 3 3/4 lig., rectangle.



Argentage de mouvements

en tous genres
Prompte livraison.
Demandez mes prix. 1383
Paul Barthe
Léopold Robert 84-108 Tél. 24.67
Chaux-de-Fonds

Achat et Vente

A VENDRE

à prix avantageux :
24 belles savonnettes 42,8 mm. (19^{mm}), 0,585, ancre. 15 rubis et deux grosses mouvements 23,6 mm. (10 1/2^{mm}), cyl., 10 rubis, Manzoni.

A la même adresse : 5000 boîtes 24,8 mm. (11^{mm}), laton.
S'adresser s. chiff. **P 6588 J** à Publicitas St-Imier. 1696

Montres - bagues

Un choix de jolies montres - bagues et pièces de forme sont à céder à prix avantageux.

Ecrire sous chiffre **X 3511 U** à Publicitas Bienne. 1709

Boîtes contrôle anglais

s; cages, 20,3^{mm} (9^{mm}) cyl., 278 A. S. 1684

500 boîtes or 18 ct.. contrôle anglais et contrôle suisse, forme mirage, fabrication 1925, sont à vendre de suite.

Demandez off. à MM **Degoumois & Co.,** à La Chaux-de-Fonds.

MOUVEMENTS

6 douzaines 14,6^{mm} (6 1/2^{mm}) ovale, Felsa, spiral plat. 15 douzaines 13,5^{mm} (6^{mm}) ovale, A. S., spiral plat. 2 grosses 22,0^{mm} (9 3/4^{mm}) rond, spiral plat.

A ancre, bonne qualité, à vendre faute d'emploi.
Ecrire s. chif. **P 22601 C** à Publicitas Chaux-de-Fonds.

Mouvements

42,8^{mm} (19 lig.) lép. 15 rubis pl. ou breg., bonne qualité sont demandés. 1722

Ecrire case postale 10765 transit, Bienne.

ATTENTION

Un stock 1721 d'Horloges électriques (système David Perret) pour bureaux, ateliers, magasins, sont à vendre.
J. Piffaretti, électricité, **Neuchâtel,** J. J. Lallemand 9. Tél. 16.48.

Offres et Demandes d'emplois

On demande des **réglages**

à domicile.
Adresse: **E. Aubry,** Léopold Robert 21, **Chaux-de-Fonds.** 1677

Empierrages

Sertisseur à la main, travail absolument précis, genres très soignés, spécialités: grd. moyennes; aciers et complications, demande du travail à domicile. 1719

S'adresser à **Eug. Amey,** Les Ponts-de-Martel.

ACHAT ET VENTE

Vente de machines et outils divers

Le samedi 27 novembre 1926, dès 1 heure après-midi, il sera exposé en vente aux enchères publiques à **La Golisse-Sentier** (Canton de Vaud) l'outillage d'un petit atelier de mécanicien, comprenant entre autres: balancier à bras, socle en fonte, vis 70^{mm}, tour à fileter, poinçonneuse, machine à scier les métaux, machines automatiques à décolleter, lapidaire, appareils à meuler, à eau, meules d'émeri 80 cm., tour d'outilleur, machine à fraiser, transmissions, poulies, courroies, renvois divers et nombreux autres petits outils et débris trop longs à détailler.

Eventuellement, on traiterait pour le bloc. Le tout à enlever de suite. 1716

L'exposant: **Gges. Lecoultré.**

Disponible

300 cal. 19,7^{mm} (8 3/4 lig.), mirage, à anses, or 14 kt. 48 » » » » or 18 kt. ancre, 15 r. rouges, bal. c., cad. doré. Qual. soignée. Ecrire sous chiffre **P 22635 C** à Publicitas La Chaux-de-Fonds. 1718

100 montres or

de poche, lépines et savonnettes, 9 et 14 kts, mouvements 19 lig., 1^{re} qualité, 16 rubis, plats et hauteur normale, disponibles à des prix avantageux.

S'adresser sous chiffre **P 23630 C** à Publicitas Chaux-de-Fonds. 1713

Achetons **Nouveautés** aux fabricants qui possèdent contingent. Faire offres **Blum-Schwob,** 72, faubourg Poissonnière 1714 **Paris Xc.**

A vendre avantageusement contre paiement grand comtant 1728

96 cart. montres

lép. arg. gall. 25,9^{mm} (11 1/2 lig.) bascule, 10 rub. mouv. Büser et 96 cart. mouv. remonté dito. S'adresser **Ch. Chevrolet,** Bonfol J. b.

On demande

de suite des 19,7^{mm} (8 3/4^{mm}) Schild, 15 rubis rouge, balancier nick., 14,6^{mm} (6 1/2^{mm}) 16 rubis rouge Schild, balancier nickel, marque anglaise.

Ecrire sous chiffre **H 3541 U** à Publicitas Bienne. 1726

DIVERS

Timbres Caoutchouc en tous genres **C. LUTHY,** rue Léopold, Robert 48 172

DIVERS

On cherche à entrer en relations

avec commerçant ou maison d'exportation d'horlogerie qui s'intéresserait à l'exploitation d'un nouvel article breveté assuré d'un grand avenir.

Eventuellement on se chargerait de la fabrication. Pour renseignements s'adresser s. chif. **P 22640 C** Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 1729

Boîtes or

On cherche installation complète pour la fabrication de la calotte, boîte or ronde et mirage.

Faire offre avec prix, des machines et du matériel sous chiffre **D 3532 U** à Publicitas Bienne. 1725

DIVERS

Fabrique de cadrans métal

 **ROGRESSIA** 1618
Maison spéciale pour la grande sér
Nidau - Bienne

MISE EN GARDE

La maison Fritz Salzmänn, à La Chaux-de-Fonds, informe le public qu'elle est seule légitime propriétaire de la marque **Vénus**.

Des poursuites, civiles et pénales, seront intentées à tous les imitateurs et contre-facteurs.

Par mandat:
Tell Perrin, avocat.

ADOLPHE ADLER

3, RUE ADRIEN LACHENAL, 3
GENÈVE

Brillants et Roses

ACHATS TAILLIERIES VENTES
Spécialités en tous genres de brillants pour la décoration des montres et de la bijouterie. 1387

888888888888 8 JOURS 888888888888

Avis aux Grossistes et Exportateurs

Pour vos montres 40^{mm} (18/19^{mm}), ancre 8 jours, bal. visibles, adressez-vous avec confiance à la

Manufacture de Montres 8 jours
WYSS FRÈRES
à Granges (Soleure)
P.S. Demandez nos nouveaux prix!

888888888888 8 JOURS 888888888888

Fabrique d'AIGUILLES de Montres
LE SUCCÈS

Téléph. 19.44 Chaux-de-Fonds Succès 5 - 7
Aiguilles élégantes, bien finies, bon marché
Spécialité: **Aiguilles Minutes à portées**

MONTRES LOCARNO
Ad. Haas & Cie S. A.

Fabrique d'Horlogerie
Bienne-Boujean
ont l'avantage d'informer leur clientèle que depuis le 18 octobre 1926 leurs bureaux ont été transférés dans leur nouvel immeuble situé en face de la ligne de tramway.

Route de Boujean N° 118
Station: Chemin Vert (Grünweg)
1689 Ligne N° 1

Bijoutier - Joailler

bien installé, pour fabrication soignée du bijou-montre et de la joaillerie, cherche bailleur de fonds pour donner extension à ses affaires.

Adresser offres sous chiffre L.62379 X à Publicitas, Genève. 1727

ACHAT ET VENTE

Maison de gros **cherche**
mouvements à répétition et
mouvements avec chronographe.

Bonnes commandes suivies.
Seules offres avec détails et prix seront prises en considération.

Offres sous chiffre D 5997 AL à Publicitas Chaux-de-Fonds. 1687

Maison importante demande offres pour

ébauches 8 jours

Envoyer échantillons qui seront retournés de suite, avec prix pour grandes séries.

Offres sous case postale 14112, Bienne. 1708

A vendre à prix avantageux

Mouvements 14,6^{mm} (6 1/2 lig.), 15 r., marque américaine.

Mouvements 23,6^{mm} (10 1/2 lig.), 15 r., marque américaine.

Offres sous chiffre P 22621 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 1699

Fabrique de cadrans métal

 **ROGRESSIA** 1619
livre vite et bien

Exportation pour 1927

11,8^{mm} (5 1/4^{mm}), 12,4^{mm} (5 1/2^{mm}),
14,6^{mm} (6 1/2^{mm}), 15,2^{mm} (6 3/4^{mm}),
17,4^{mm} (7 3/4^{mm}), 19,7^{mm} (8 3/4^{mm}),
22,0^{mm} (9 3/4^{mm}), 23,6^{mm} (10 1/2^{mm}),
24,8^{mm} (11^{mm}), 27,0^{mm} (12^{mm}),
ancre et cylindre.

Prière de faire offres avec derniers prix et échantillons sous chiffre P 22625 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds. 1700

Pendulerie

Pour cause d'âge on offre à vendre l'étude de mouvements de pendules perfectionnés avec les préparatifs (pointeurs, gabarits, étampes, jauges, modèles) pour leur fabrication, ainsi que l'application à la pendule Neuchâteloise avec 2 modèles d'ornements appliqués, genre ancien, inédits.

On se chargerait de mettre un horloger ou un technicien au courant de tous les détails.

S'adresser à Chs. Houriet, horloger-technicien, à Couvet. 1712

Fabrique d'ébauches à vendre

pour cause de décès, une fabrique en pleine activité, avec machines et outillages modernes, pour petites pièces ancre.

S'adresser sous chiffre P 22551 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds. 1625

ACHAT ET VENTE

Office des faillites du Locle

Vente d'immeuble

1ère enchère.

Le mardi 30 novembre 1926, dès 14 heures, à l'Hôtel des services judiciaires, au Locle, l'Administration de la masse en faillite de « Fabrique d'assortiments La Fourmi S. A. », au Locle, exposera en vente, aux enchères publiques, l'immeuble ci-après désigné dépendant de cette masse, savoir:

Cadastre du Locle.

1. Article 2913, plan folio 6, Nos. 148, 157 et 174, Malakoff, Bâtiments, pré de 4,462 mètres carrés.

2. Article 2478, plan folio 7, No. 148. Avenue du Nouveau Collège, place de 250 mètres carrés.

Les bâtiments compris dans l'article ci-dessus, à l'usage d'habitation et fabrique, sont assurés contre l'incendie pour fr. 135,400.—

Montant de l'estimation cadastrale fr. 150,000.—

Montant de l'estimation officielle Frs. 139.000.—

Un extrait du registre foncier, ainsi que le rapport de l'expert sont déposés au bureau de l'office soussigné, à disposition des intéressés.

Accessoires immobiliers. Sont compris dans la vente, les accessoires immobiliers ci-après: 4 moteurs électriques, 1 étau limeur, 1 tour de mécanicien, 1 perceuse, 1 meuleuse, 1 presse excentrique, 3 tours outilleurs, 7 décolleteuses, 6 machines aux pierres, 9 dites à raccourcir, 21 dites aux coches, 8 dites à fraiser, 13 dites aux longueurs, 18 dites aux plots et à baguettes, 3 tours Boley, 8 balanciers, taraudeuses, tours divers, ainsi que d'autres machines et outils dont le détail peut être consulté à l'office.

Estimation officielle Frs. 19.600.—

Seront en outre compris dans la vente, l'installation complète des établis et transmissions.

Estimation officielle Frs. 3.200.—

Les conditions de la vente, qui aura lieu conformément à la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, seront déposées à l'office soussigné, à la disposition des intéressés, dix jours avant celui de l'enchère.

Donné pour trois insertions dans la *Fédération Horlogère*.

Le Locle, le 23 octobre 1926. 1552

Office des Faillites,

Le Préposé, Tell-Ed. Pochon.

Mouvements lépines et savonn.

grandeur 36,1^{mm} (16 lig.) juste, 15 rubis, hauteur 22/12, qualité courante, sont demandés.

Envoyer échantillons avec prix les plus avantageux à 1703

Mrs R. Schmid & Cie,
Cassardes Watch Co, Neuchâtel.

A VENDRE

67 boîtes 29,3^{mm} (13 lig.) argent 935, double cuvette, pour mouvements à poussette, bracelet anses.

81 boîtes pour mouvements 23,6^{mm} (10 1/2 lig.) argent 935, bracelet anses, glaces posées, boîte allongée.

112 mouvements 13,5^{mm} (6 lig.) ovale 17 r., marques américaines, spiral Breguet.

Ecrire sous chiffre P 22626 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 1702

Faire un essai avec le cadran métal

 **ROGRESSIA** 1620

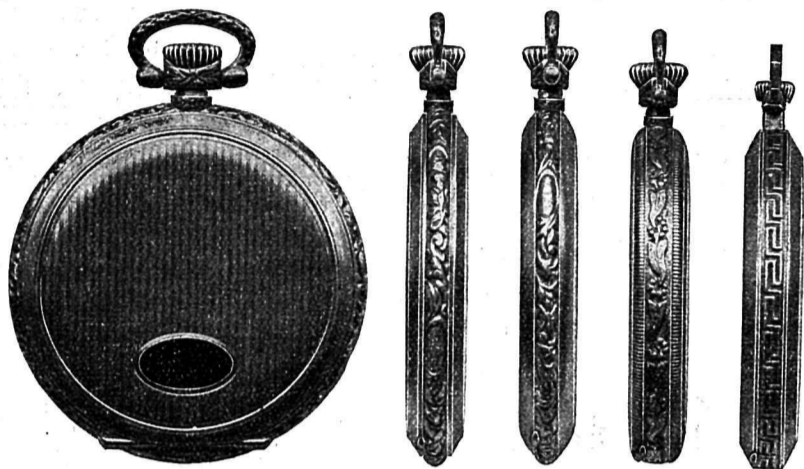
c'est continuer.

Fabrique à Nidau-Bienne.



Les Fils de J. BRÉGUET-BRÉTING

BIENNE (SUISSE)



Boîtes de montres, toutes grandeurs
américaines, en plaqué or et métal blanc.
Grandeur 12 size, en stock

710



Fritz Lüthy-Räz & Co

THOUNE (Suisse)

Fabrique de **PIERRES FINES** p^r l'Horlogerie

MAISON DE CONFIANCE ET DE PREMIER ORDRE
FONDÉE EN 1906

1262

Téléphone : 4.48



Télégrammes: Lüthyco

„STELLA“

La Matière lumineuse de confiance

1563

MERZ & BENTELI, Berne-Bumpliz

Fabrique „ALPA“ livre le ressort de qualité



Fernand Etienne, seul Fabricant

Rue de l'Avenir 53, **Bienne**

Tél. 11.89

Maison fondée en 1888, à La Chaux-de-Fonds.

SERTISSAGES

en tous genres et toutes grandeurs, depuis 4 1/4 lignes.

Travail prompt et soigné.

Prix modérés.

ALBERT STEINMANN, La Chaux-de-Fonds

Téléphone 14.59

826

Léopold Robert 109, 2^{me} étage

PIERRES FINES

Neten Watch

Fabrique d'horlogerie

Léopold Robert 90

La Chaux-de-Fonds

Fabrication de tous genres montres cylindres et an-
cres, depuis 15,2^{mm} (6 3/4 lig.) à 29,3^{mm} (13 lig., avec
ou sans secondes, boîtes métal, plaquées, argent et
or, en tous genres de formes. — Grande production.

Prix avantageux.

1365

DIAMANTINE - RUBISINE - SAPHIRINE

Seuls fabricants des

963

Procédés R. HAIST et OLIVIER MATHEY

HOCHREUTINER & ROBERT S. A.

LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse)

Télégr.: Hochreutiner.

Serre 40

Téléphone 47

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

LA CHAUX-DE-FONDS

- Siège central à NEUCHATEL -
Succursale au LOCLE

Toutes Opérations de Banque et de Bourse
Change de Monnaies étrangères. Paiements sur Lettres de Crédit.
Achat et Vente de métaux précieux.

591

Diamants bruts

BOART-CARBONE

Sablonneux, Esquilles, Diamant noir pour poudre et burins

Rubis d'Orient - Saphir Montana - Grenat

L. M. Van Moppes & Sons

LONDRES

922

Succursale Genève:

GENÈVE, 15, rue de Rive, 15